

dérale parce qu'elle ne permet pas au Canada de contribuer à des programmes d'assurance visant les cultures fourragères.

Peu de temps après ma nomination au poste de ministre de l'Agriculture, j'ai laissé entendre à certaines autorités provinciales qu'avant de prendre une décision définitive sur la nature des modifications à apporter à la loi fédérale, modifications que je recommanderais pendant la présente session, je convoquerais une conférence des autorités provinciales pour leur donner l'occasion d'exposer les modifications qu'elles proposent. Des représentants des dix provinces étaient présents à cette réunion, qui a eu lieu jeudi dernier.

Les provinces de l'Ontario et de Québec ont laissé entendre qu'elles étaient intéressées surtout à mettre sur pied des programmes visant à assurer les récoltes destinées à l'alimentation des bestiaux, principalement des troupeaux laitiers.

Une grande partie de la journée a été consacrée à discuter ce genre d'assurance-récolte. Le gouvernement fédéral connaît maintenant les opinions des provinces, ce qui l'aidera à déterminer la nature des modifications à proposer au Parlement. J'ai bien l'intention de faire tout en mon pouvoir...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est expiré.

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

WHITESHELL (MANITOBA)—LA GRÈVE À UN CENTRE DE RECHERCHES NUCLÉAIRES

M. E. R. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, la grève des opérateurs de réacteurs nucléaires au centre de recherches nucléaires de Whiteshell dure depuis une semaine. Normalement, ce n'est pas une question à soulever à la Chambre des communes. C'est plutôt affaire de négociations collectives. Toutefois, un ou deux aspects de ce différend ouvrier concernent des sociétés de la Couronne ou la politique du gouvernement et elles exigent une explication et une réponse du ministre et de son ministère. Sans entrer dans le détail des points en litige entre les grévistes et l'Énergie atomique du Canada, Limitée, je puis dire que la cause principale de cette grève, c'est que l'Énergie atomique du Canada tient à tout prix à maintenir un écart artificiel des salaires entre son centre de Chalk-River et celui de Pinawa. On semble invoquer comme raison pour maintenir cet écart le fait que la région de Pinawa est une région de faibles salaires. Par conséquent, la société refuse de ramener les salaires au niveau des salaires payés à Chalk-River.

• (10.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, cet écart ne peut s'expliquer par des données économiques, car d'après les recherches, il semble évident que les taux de traitement payés à des employés de catégories semblables par l'Hydro du Manitoba et par d'autres sociétés est en fait supérieur au taux payé aux opérateurs à Pinawa et même à Chalk-River. A cet égard, il ne s'agirait donc pas du tout d'une région de faibles salaires.

En outre, il a été démontré que le coût de la vie est plus élevé au centre de recherches de Pinawa qu'au centre de recherches de Chalk-River. La ligne de conduite adoptée par l'Énergie atomique du Canada, Ltée à cet égard n'est donc pas conforme au coût de la vie, mais plutôt injuste si l'on considère ce coût de la vie. Il est très difficile pour les opérateurs de réacteurs nucléaires de l'accepter. Ils ont des doutes sérieux à ce sujet.

En outre, on allègue que l'Énergie atomique du Canada, Limitée, suit des directives du cabinet à cet égard. J'aimerais que le ministre ou son secrétaire parlementaire nous donne des explications concrètes à ce sujet, car s'il est vrai que le cabinet ordonne à l'Énergie atomique de maintenir ces écarts de salaire, il s'agirait d'un grave cas de discrimination régionale. A mon sens, non seulement les travailleurs de cette région, mais les citoyens du Manitoba ont droit de demander une modification de cette politique.

M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, le député de Springfield (M. Schreyer) a posé, pour commencer, deux questions fondamentales. Premièrement, le ministre a-t-il participé personnellement à des initiatives ou à des mesures prises pour régler la grève du centre de recherches nucléaires de Whiteshell? La réponse est non. Toutefois, le ministre a été tenu au courant des négociations entre l'Énergie atomique du Canada, Ltée, et le syndicat canadien des employés de la fonction publique.

Deuxièmement, il a demandé si le ministre ou le gouvernement avait donné des directives à l'Énergie atomique du Canada, Ltée, au sujet des niveaux de traitement et des écarts de traitement à maintenir entre le centre de Chalk-River et celui de Whiteshell. Là encore, la réponse est non.

Toutefois, c'est un fait notoire que des taux horaires différents sont payés d'un bout à l'autre du pays pour le même travail en fonction des échelles de salaires en vigueur dans les diverses régions du Canada. Il est d'usage aussi que la fonction publique verse des taux courants à ses employés rémunérés aux taux horaires.